

LE RÉSEAU DES COLLECTIVITÉS POUR LA GESTION DES DÉCHETS & DE L'EAU









Tri à la source des biodéchets



Document rédigé par : Justine PEGUET

15 juin 2022

17 avenue Siffert - 25000 BESANÇON Tél 03 81 83 58 23 - Fax 03 81 83 15 63 - ascomade@ascomade.org









Sommaire

1. La collectivité	3
2. Le contexte	3
3. Expérimentation	4
4. Déploiement	4
5. Coûts	5
6. Perspectives	5
7. Points d'attention	6
8. Contacts	6

1. La collectivité



- **24 communes, 665 000 habitants** (la ville de Nantes représente près de la moitié de la population) ;
- compétence : prévention, collecte et traitement ;
- financement du service avec la TEOM et RS;
- 11 déchèteries et 4 éco-points ;
- collecte des déchets en régie à Nantes, Saint Jean de Boiseau, La Montagne et le Pellerin ; prestation sur les autres communes ;
- collecte des OMr en sac ou bac, en porte à porte ou point d'apport volontaire ;
- collecte du tri en sac, bac et point apport volontaire;
- extension des consignes de tri progressive et généralisée depuis 2021;
- 215 kg/hab./an d'OMr ; 400 kg/hab./an de DMA ;
- Territoire 0 déchet 0 gaspillage depuis 2015.

2. Le contexte

La Métropole de Nantes déploie le compostage de proximité depuis 2010, avec des actions :

- d'aide à l'achat : remboursement de 40 € sur l'achat d'un lombricomposteur et 30 € sur l'achat d'un composteur, sur présentation de justificatif (en 2020, 19 800 foyers ont bénéficié de l'aide depuis 2010) ;
- mise en place de sites de compostage de proximité à la demande d'habitants (en 2020, plus de 250 implantés), dans le cadre d'un marché public avec l'association Compostri : accompagnement des citoyens, installation du composteur, formation d'un référent de site, approvisionnement en broyat, maintenance et suivi du fonctionnement des composteurs, animation du réseau des référents de site ;
- petite formation au compostage gratuite pour tous les habitants : inscription en ligne sur le site de Compostri.

Malgré l'objectif d'installation d'environ 50 sites de compostage partagé par an, et le nombre croissant de demandes d'aide à l'achat d'un composteur ou d'un lombricomposteur, la généralisation du tri à la source des biodéchets ne pourra pas être atteinte pour 2023.

La gestion de proximité (compostage individuel ou partagé) ne peut être l'unique mode de gestion des déchets alimentaires des ménages sur la Métropole, notamment en milieux urbains denses : manque de foncier, débouchés limités pour le composte produit, habitants peu ou pas intéressés par des pratiques de jardinage.

La pratique du compostage individuel sans formation des habitants pose par ailleurs question, le risque étant que les composteurs soient utilisés comme « pourrissoirs » (dégagement de méthane) sans réel retour au sol des matières organiques.

Ainsi la collectivité a souhaité expérimenter la collecte de biodéchets en 2019.

3. Expérimentation

La Métropole a décidé d'expérimenter une collecte des biodéchets sur un secteur de Nantes, d'environ 3 000 habitants. Ce secteur populaire comprend à la fois de l'habitat vertical et pavillonnaire, mais peu d'entreprises/commerçants.

Pour se lancer, la collectivité a testé la collecte en porte à porte pour 1/3 des habitants, et en points d'apports volontaires pour les 2/3 restants.

Pour la collecte en porte-à-porte, les habitants ont été dotés d'un bac de 120 l avec réduction de cuve (60 l), et pour la collecte en points d'apports volontaires, des abri-bacs ont été installés sur l'espace public (1 bac de 120 l pour 50 foyers).

Chaque foyer, qu'il soit collecté en apport volontaire ou en porte à porte, a reçu un bioseau de 10 l (parois pleines, couvercle ajouré) avec une dotation de 25 sacs en papier kraft, puis un réapprovisionnement gratuit et sans limite.

Résultat : 600 kilos de biodéchets ont été collectés par semaine (les 2 systèmes de collecte inclus) :

- En PAV : qualité du tri acceptable, et fort taux de participation ;
- En PàP : qualité du tri très bon, mais faible taux de présentation des bacs.

Avec le confinement, il a été difficile de réapprovisionner les particuliers en sacs kraft, et une dégradation du tri des biodéchets s'est ressentie (arrêt du tri ou utilisation de sacs plastiques pour remplacer les sacs kraft). Entre les confinements et les élections, le test s'est un peu essoufflé.

4. Déploiement

En 2021, Nantes métropole a décidé d'étendre l'expérimentation à 25 000 habitants, et le tout en point d'apport volontaire.

Les bioseaux et <u>un mémo explicatif</u> ont été distribués par les ambassadeurs du tri en porte-à-porte (prestation).

Parallèlement, environ 215 abri-bacs ont été implantés dans le secteur.

Les abri-bacs, à pédale et sans contrôle d'accès, contiennent un bac de 120 l. Ils sont collectés en régie, 1 fois/semaine. Le nettoyage est assuré avec une entreprise en prestation 1 fois/semaine. La tournée est réalisée sur 3 jours, mais la collectivité envisage de passer à 2 jours.

Environ 5,5 t de biodéchets sont collectées par semaine, soit environ 12 kg/hab./an de déchets détournés des OMr.



La distribution des sacs kraft a été abandonnée par la collectivité (suite aux problèmes d'approvisionnement rencontrés lors du confinement). Il est demandé aux utilisateurs de mettre leurs biodéchets en vrac dans le bioseau. Les habitants ont bien réagi à cette demande et ont respecté cette consigne (quelques utilisateurs se servent des sacs kraft des commerces).



Lors de la collecte, les agents ont la consigne de faire un contrôle visuel du tri. S'ils estiment que le tri est mal réalisé, ils repassent en fin de tournée pour collecter les bacs, déclassés en OMr. Peu d'erreurs de tri sont observées, quelques sacs plastiques, et des déchets « de rue » (masques, canettes, bouteilles). Le taux d'indésirables global est inférieur à 3 %.



5. Coûts

- Prix des sacs kraft : 50 €HT le mille, soit 0,05 €HT le sac (distribution abandonnée après la 1ère expérimentation) ;
- Prix unitaire pour un abri-bac métallique : 1 150 €HT ;
- Prix unitaire pour un bac 120 l : 20 €HT ;
- Prix unitaire pour un seau à compost de 10 l : 1,7 €HT ;
- Prestation de lavage : 5 000 €HT par campagne (215 abri-bacs et bacs), réalisée 1 fois par semaine ;
- Prestation d'information et de distribution des seaux à compost en porte à porte : en moyenne 5 €HT/foyer.

Au global, et hors lavage des abri-bacs, le coût de collecte des déchets alimentaires est estimé à 7 €/hab/an (coûts chargés et TTC).

6. Perspectives

En 2023 et 2024, Nantes Métropole va changer ses modalités de collecte (passer du système tri-sac à un système classique pour la collecte sélective et les ordures ménagères), et envisage de déployer en même temps la collecte des biodéchets en apport volontaire sur les secteurs concernés (soit 220 000 habitants concernés).

Une enquête téléphonique est en cours auprès des usagers du quartier pilote, pour comprendre leurs gestes et connaître le taux de participation à la collecte des biodéchets.

Pour le moment, les biodéchets sont emmenés sur une plateforme de compostage d'un prestataire, à 25 km de Nantes. Une étude est en cours pour la création d'un équipement de valorisation pour les déchets alimentaires et les déchets verts. Cette plateforme appartiendrait à la collectivité, pour pouvoir gérer au mieux les coûts, et sur leur territoire pour réduire les coûts de transport.

La prestation de lavage des abri-bacs et bacs de collecte des biodéchets coûte cher (estimation à 2 millions d'euros pour assurer le lavage à l'échelle de toute la ville de Nantes), et la collectivité réfléchit à réduire les coûts, notamment en réalisant le lavage des abri-bacs et bacs en régie (achat d'un camion de lavage, réorganisation de la régie). Une étude de faisabilité devrait démarrer d'ici la fin d'année 2022.

Les abri bacs ont été commandés chez un prestataire (suite à un marché), la solution retenue a été la moins chère, mais avec les améliorations demandées lors de l'expérimentation, le prix de l'abri bac revient aussi cher qu'avec un autre prestataire.

Les améliorations demandées sont :

- ajout de plaques anti-intrusion de rongeurs ;
- repositionnement des serrures d'ouverture des portes pour améliorer l'ergonomie de la collecte ;
- modification du mécanisme d'ouverture des trappes pour faciliter l'accès, car les premiers mécanismes de pédale étaient durs à actionner ;
- passage d'une ouverture ronde à une ouverture carrée ;
- **perçage des retours en bas des portes** pour faciliter l'évacuation de l'eau et reprise des peintures anti rouille au niveau des perçages ;
- mise en place d'une bavette pour mieux canaliser les déchets dans les bacs (pas encore testée).

7. Points d'attention

Les utilisateurs ont tendance à arrêter le tri, lors des périodes les plus chaudes (pour éviter les moucherons dans leur cuisine). Il est important de sensibiliser souvent, et notamment en septembre quand les températures redescendent et que les nouveaux étudiants sont installés.

Les consignes de tri étant différentes suivant les secteurs de la métropole, il est difficile d'avoir une communication efficace. Lorsque la métropole aura harmonisé ses règles de tri, ce sera plus simple pour communiquer auprès des usagers.

Des biodéchets sont souvent retrouvés à l'intérieur des abri-bacs, ce qui est gênant pour l'entreprise de nettoyage, et cela peut attirer des nuisibles. La métropole pense à utiliser des bacs de 140 l (qui sont plus hauts que les bacs de 120 l et donc qui seraient plus proche de la trappe). Réflexion également pour mettre des bacs de 240 l, et ainsi réduire l'emprise au sol des bornes : à voir selon la densité des biodéchets (analyse en cours) car les bacs de 120 l étant déjà bien lourds.

Au démarrage de l'action, les élus craignaient une augmentation des dépôts sauvages, en pied de PAV. Cela ne s'est pas produit.

8. Contacts



Claire Canonne

Responsable Animation Développement Prospective Chef de projet Biodéchets

Nantes Métropole

claire.canonne@nantesmetropole.fr 06 33 60 44 79

